



## DEFI MATHÉMATIQUES

### Aller sur la lune

Ils peuvent voter 4 fois

50% des voix

Risette : élue 92 voix

Amédée : élu 68 voix

Gugusse : élu 68 voix

Trognon : non élu 40 voix

200 élèves en 5° et 4°

$$92 + 68 + 40 = 268 \times 2 = 532$$

$$R = 92 + A \text{ et } G = 136 + T = 40 = 268 \text{ voix}$$

$$\text{Maximum personne votant : } 268 \times 2 = 536$$

$$\text{Minimum : } 92 \times 2 = 184$$

$$\text{Majorité absolue : minimum : } 40 \times 2 = 80$$

$$\text{Maximum : } 68 \times 2 = 136$$

nombre de  
votant environ.

$$80 \times 100 \div 50 = 160$$

$$136 \times 100 \div 50 = 272$$

Encadrement du nombre  
d'élèves en 3° et 4°.

Pour l'instant, sans approfondir, on ne le  
sait pas mais en s'appuyant plus, on  
peut y trouver. Mais pour l'instant Amédée  
et Gugusse devront aller en vie scolaire.

A remplir avec soin

Nom du collège : Henry-Bordeaux

Ville : Cognac

Classe : 4B

Nom du professeur de la classe : M<sup>lle</sup> Rollet

Nom du groupe (mention souhaitée) : Tiharo

Nom et prénom de chaque élève du groupe : Timothé Califano

Romain Souyri

Haris Nekboune

Des Maths avec



Amédée et Guguise

## Défi mathématique

N°14 - Mars 2017

1) Le nombre de votants maximum est 268 (si chaque votant n'a voté que pour une seule personne).

Le nombre de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> maximum est  $536 (268 \times 2)$

La majorité absolue maximum est  $135 (268 \div 2 + 1)$

Le nombre de votants minimum est 92 (si 40 votants ont voté pour les 4 candidats, 28 ont voté pour Rissette, Amédée et Guguise et 24 ont voté pour Fissette).

Le nombre de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> minimum est  $184 (92 \times 2)$ .

La majorité absolue minimum est  $47 (92 \div 2 + 1)$ .

2) Comme Trognon n'a pas été élu, la majorité absolue est forcément égale ou supérieure à 41.

Comme Amédée et Guguise ont été élus, la majorité absolue est forcément égale ou inférieure à 68.

Le nombre de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> maximum est  $272 (68 \times 4)$ .

Le nombre de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> minimum est  $164 (41 \times 4)$ .

3) Le nombre de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> est compris entre 164 et 272.

A remplir avec soin

Nom du collège : Henry Bordeaux

Ville : Gagny

Classe : 4B

Nom du professeur de la classe : Mme ROLLET

Nom du groupe (mention souhaitée) : MCM

Nom et prénom de chaque élève du groupe : Gaden Margaux, Touzeau Charlotte, Ruel Mathis.

Des Maths avec



Amédée et Guguise

## Défi mathématique

N°14 - Mars 2017

4) Nous n'avons pas assez de données pour déterminer nombre exact d'élus dans le collège. Amédée et Guguise devront attendre que le secrétariat ouvre pour savoir.

A remplir avec soin

Nom du collège : Henry Bordeaux

Ville : Gagny

Classe : 4B

Nom du professeur de la classe : Mme ROLLET

Nom du groupe (mention souhaitée) : MCM

Nom et prénom de chaque élève du groupe : Gaden Margaux, Touzeau Charlotte, Ruel Mathis.